



Rapport du Conseil communal

**relatif à une demande de crédit de CHF 1'085'000,- pour
l'extension du service communal de l'action sociale sur le
bâtiment de la rue du Collège 11**

(du 15 octobre 2014)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

L'aide sociale est un domaine en constante évolution. De ce qu'elle était il y a encore dix ans, à savoir, un dépannage de courte durée pour des accidents de vie, elle devient souvent le seul moyen de subsistance à long terme pour toute une catégorie de la population. Cela s'explique par différents facteurs croisés dont les principaux sont les diminutions répétées des prestations des différentes assurances sociales, soit notamment le domaine de l'assurance chômage et de l'assurance invalidité, l'évolution conjoncturelle et la structure de l'économie, la pyramide des âges et le niveau de formation.

Le canton de Neuchâtel est particulièrement touché par l'augmentation de l'aide sociale durant ces dernières années. En plus des facteurs mentionnés ci-dessus, les spécificités telles que la taille des villes, le marché du logement, le fort taux de divorce et la structure économique peu diversifiée (particulièrement dans les Montagnes) sont des facteurs aggravants. Pour illustrer cette tendance, l'augmentation des charges matérielles de l'aide sociale a évolué dans le canton de 290% entre 2000 et 2013 (240% d'augmentation pour les charges de la Ville).

Selon une conférence de presse de l'initiative des Villes datant de juin 2014, il ressort que Bienne et Lausanne sont également des exemples de Villes où l'aide sociale augmente continuellement. A titre indicatif, la Ville de Bienne, qui connaît le plus fort taux d'aide sociale de Suisse a également donné une conférence de presse sur ce sujet et sur les mesures envisagées conjointement avec le canton. Dans les mesures proposées, on peut relever la création d'une entreprise sociale, des programmes d'insertion à bas seuil et une proportion plus grande des moyens cantonaux dévolus à la Ville de Bienne.

De par son organisation, l'aide sociale représente un coût en constante augmentation pour les communes, alors que le pilotage et la maîtrise sont essentiellement cantonaux. La marge de manœuvre communale est ainsi faible pour tenter d'inverser ces tendances observées depuis plus de dix ans.

De même, l'ouverture des guichets sociaux régionaux en janvier 2014, sur le même modèle impliquant le canton et les communes, représente un investissement qui ne pourra produire des économies qu'après quelques années d'exercice.

En effet, ce projet ambitieux, qui a du sens tant sur le plan économique que social, doit pouvoir se stabiliser, les changements de pratiques, de législation et d'organisation étant très conséquents. De plus, à l'instar de l'aide sociale, les prestations délivrées au travers de ce projet sont elles aussi en augmentation, pour les mêmes raisons que celles évoquées concernant l'aide sociale (notamment les subsides d'assurance-maladie). Celles-ci venant en amont de l'aide sociale, l'ambition est de pouvoir, à terme renforcer le système de protection sociale général afin de pouvoir mieux maîtriser et si possible reculer l'entrée à l'aide sociale. Il est à relever également que le canton a admis après l'ouverture des GSR et quelques mois de recul, que certains GSR étaient en effet sous-dotés et les EPT sont revus à la hausse dans ceux-ci. Pour La Chaux-de-Fonds, les EPT nécessaires reconnus par le canton avait été évalués a priori à 3,5. Toutefois, une erreur d'arrondi ayant été constatée durant la période de formation entre octobre et décembre 2013, le canton avait déjà accepté de reconnaître 4 EPT pour notre GSR : durant l'année 2014, plusieurs GSR ont évoqué le fait qu'une sous-dotation était constatée pour effectuer le travail de suivi correctement. Le canton a demandé à chaque GSR de chiffrer les EPT supplémentaires nécessaires qui devraient être acceptés dans la subvention en personnel.

Toutefois, nous sommes encore dans l'attente de la confirmation du canton à ce sujet pour 2014. Pour notre GSR, cela représente encore 0,5 EPT supplémentaire, donc un total de 4,5 EPT. Néanmoins, il faut relever que nous avons fait le choix, dans notre GSR de rendre les postes polyvalents entre la réception générale du service et le traitement des dossiers administratifs. Le constat a été fait au cours de l'année que la forte affluence supplémentaire des personnes s'adressant au guichet et au téléphone nécessitait un renfort de la réception. Actuellement, c'est donc 8 EPT qui sont nécessaires pour assumer ces deux fonctions au sein de notre GSR. La subvention en personnel du canton prévoyant une séparation entre les postes GSR et les postes du service liée à l'aide sociale (assistants sociaux et personnel administratif), nous avons demandé le subventionnement de 4,5 EPT à partir de 2014 pour le GSR, les 3,5 EPT liés à la réception étant considérés dans la subvention en personnel administratif. Le forfait de base pour le calcul de la subvention est le même pour les postes GSR que pour les postes administratifs liés à l'aide sociale.

Et enfin le domaine des prestations complémentaires qui touchent les bénéficiaires de rentes AI et AVS, est également en augmentation.

De ce fait, tous les secteurs du Service communal de l'action sociale (SCAS) connaissent des charges en augmentation linéaire et nécessitent des évolutions en personnel qui suivent la même courbe afin de pouvoir répondre aux besoins de la population. Il est difficile d'envisager à court terme une stabilisation ou une baisse dans cette évolution, même si des mesures commencent à voir le jour sur le plan cantonal.

Le temps que celles-ci déploient leurs effets concrets sur les charges peut s'envisager sur un moyen terme.

La réflexion de Collège 9 s'est réfléchi également en fonction de la possibilité d'étendre le service sur Collège 11. Nous savions, et nous l'avions annoncé, qu'une extension s'avèrerait indispensable (ad p. 387 du PV N°3 – séance du 29 octobre 2012 du CG). Au vu de l'évolution de la situation de l'aide sociale, d'une mauvaise estimation dans la dotation des GSR ainsi que de l'extension de l'office AVS/AI exigée par l'Etat, le bâtiment abritant le Service de l'action sociale est devenu trop exigu pour absorber cette évolution selon les paramètres évoqués ci-dessus.

En date du 29 octobre 2012, lors de l'acceptation par le Conseil général de la transformation de Collège 9, en vue d'abriter le nouveau guichet social régional, le Conseil communal vous avait fait part du fait que d'autres pistes avaient été explorées pour le SCAS, notamment de déménager dans un autre bâtiment communal (ad p 363 et ss du PV N° 3 – séance du 29 octobre 2012 du CG).

Nous avons également fait le constat que l'immeuble sis à Collège 9 est idéalement situé car centré, mais discret, ce qui permet une prise en considération de la gêne de certaines personnes qui doivent solliciter l'aide sociale et les autres prestations issues du projet ACCORD.

Malgré les engagements effectués pour pallier l'urgence, force est de constater que le guichet social régional reste fortement surchargé et que les délais de réponse ne sont pas optimaux. La réfection des locaux de Collège 9 a été basée sur les projections de l'Etat qui, comme indiqué ci-dessus, ont dû être revues à la hausse.

De plus, le nombre de dossiers d'aide sociale continue sa progression linéaire et la norme cantonale sur le nombre maximal de dossiers traités par poste d'assistant social n'est périodiquement pas respectée, ce qui pourrait conduire à la suppression complète de la subvention cantonale. Dans cet office également, les locaux sont saturés et le service n'a plus la possibilité de procéder à de nouveaux engagements.

Et enfin, la caisse cantonale de compensation a communiqué au début de l'année 2014 son inquiétude par rapport à la sous dotation de l'office AVS/AI de La Chaux-de-Fonds, dans lequel l'augmentation de la charge est également très importante. Cela conduit à un retard important dans le traitement des dossiers.

Au vu de ces constats et afin de répondre correctement à la mission du service auprès de la population, il est nécessaire de pouvoir bénéficier de plus d'espace et de profiter du bâtiment voisin à Collège 11 pour étendre les lieux dévolus à l'ensemble du Service de l'action sociale.

Pour rappel, ce bâtiment est également propriété de la Ville, à l'instar du bâtiment de Collège 9. Deux étages sont actuellement occupés par des locataires. Le rez-de-chaussée est dévolu à l'Espace des Montagnes, programme cantonal d'insertion sociale géré par Caritas. Le deuxième étage est loué par la Fondation pour la coordination de l'action sociale (FAS). Ces deux entités étant des partenaires, des discussions ouvertes doivent avoir lieu et devront être accompagnées de propositions de solutions pour d'éventuels autres locaux appartenant à la Ville.

Les résiliations, en fonction des délais légaux pourront intervenir au cours de l'année prochaine, à savoir au 30 juin 2015 pour la FAS et au 30 septembre 2015 pour l'Espace des Montagnes.

Implications pour le SCAS

Durant l'année 2014, un certain nombre de mesures d'urgence ont été demandées et acceptées par le Conseil communal. Il s'agit d'engagements de personnel, de rencontres entre la cheffe de dicastère et le personnel et de la mise sur pied d'une étude interne afin de permettre de maximaliser l'efficacité. Dans les locaux actuels, plus aucun engagement n'est possible à ce stade, tous les bureaux étant occupés au maximum de leur capacité. Des bureaux d'ailleurs sont partagés ce qui n'est pas viable à terme. La promiscuité des personnes dans l'espace de la réception pose des problèmes au niveau de la tension et du bruit et la masse de travail ne peut être absorbée totalement par aucun des secteurs concernés. Les projections de possibilité d'engagements avec une extension sur Collège 11 permettent d'envisager l'avenir à moyen terme et également une souplesse par rapport à une réorganisation à envisager dans l'attribution des tâches suite à la réflexion interne qui a débuté. Cela pourrait conduire à repenser la délégation des tâches administratives de plus en plus complexes et nombreuses dévolues aux assistants sociaux sur du personnel administratif, ce qui réduirait, à terme les coûts en personnel.

Travaux Collège 11

Suite à une pré-étude dont le principe et le montant ont été acceptés par le Conseil communal en date du 5 mars 2014, il est aujourd'hui possible de chiffrer les travaux nécessaires pour attribuer l'ensemble du bâtiment de Collège 11 au Service de l'action sociale et pouvoir ainsi envisager un fonctionnement adéquat à moyen terme. Les aménagements ont été pensés au plus simple pour que les coûts ne soient pas trop élevés. L'immeuble sis à Collège 11 est mitoyen par le pignon Est à celui de Collège 9.

Des passages horizontaux seront créés dans le mur séparant les deux constructions avec cependant une différence de niveau de 35 cm en moyenne. Cette situation évite la pose d'un deuxième ascenseur, qui a déjà été aménagé à Collège 9. Les aménagements ont été prévus en espaces ouverts, ce qui permet de réduire considérablement les coûts et correspond au fonctionnement déjà en vigueur actuellement pour les secteurs administratifs qu'il est prévu d'installer dans ce nouvel espace.

Dans le cadre d'une anticipation à long terme permettant d'envisager que le service de l'action sociale puisse remplir correctement sa mission dans les prochaines années sans devoir envisager de déplacement, le détail des aménagements pourrait être à terme le suivant : le secrétariat du service serait déplacé dans les combles de Collège 11 dans un espace ouvert. Cet espace permettrait de renforcer ce secteur pour l'utiliser de manière plus aiguë dans la délégation des tâches des assistants sociaux et de diminuer ainsi les coûts en personnel et l'extension importante de l'équipe des travailleurs sociaux.

Le deuxième étage, actuellement occupé par la Fondation pour la coordination de l'action sociale, nécessiterait très peu de travaux, les espaces actuels en partie ouverts permettant d'y installer la comptabilité et l'office du logement.

Le premier étage est déjà actuellement utilisé par le Service de l'action sociale et est ouvert entre les deux bâtiments.

Le rez-de-chaussée, actuellement occupé par Caritas, nécessiterait quelques travaux, notamment le démontage de la cuisine actuelle et l'aménagement d'une salle d'attente. Il pourrait être utilisé par l'agence AVS. En effet, dans les locaux occupés actuellement par ce secteur, les engagements préconisés par la caisse cantonale de compensation ne sont pas possibles dans leur totalité, l'espace étant saturé. D'autre part, la fréquentation importante de la réception centrale du service depuis l'ouverture des guichets sociaux régionaux pouvant atteindre 200 personnes par jour, influence la qualité de l'accueil réservé aux personnes âgées qui sont actuellement reçues dans l'espace voisin et qui subissent les nuisances de l'accueil et de la tension qui existe depuis la fin des précédents travaux.

Il paraît donc impératif d'isoler l'agence AVS de l'espace général d'accueil. Attendu qu'il n'est pas prévu d'ascenseur dans le bâtiment de Collège 11, le seul espace possible et le plus adéquat pour les personnes âgées ou à mobilité réduite est le rez-de-chaussée. D'autre part, l'espace ainsi libéré au rez-de-chaussée de Collège 9 permettrait de séparer la réception générale du service et la réception du guichet social régional, garantissant ainsi une plus grande confidentialité et une prise en charge plus rapide des demandes qui impliquent aujourd'hui des délais qui sont inadéquats et posent une série de problèmes dans l'attribution des prestations et dans toute la chaîne décisionnelle.

Indépendamment de cet aménagement prévu permettant d'envisager un fonctionnement à long terme, il est clair que l'espace total des deux bâtiments n'est pas nécessaire pour le service de l'action sociale. De ce fait, il est envisagé, d'une part, de réserver (en partage avec l'Office du logement) un espace pour le service de consultation conjugale, qui pourrait poursuivre ses activités comme actuellement.

D'autre part, le 2^e étage pourra être occupé par un ou plusieurs autres services de la Ville, selon les besoins définis par le Conseil communal. Cette option permettra de rentabiliser l'espace au maximum dans l'intérêt de l'ensemble des services de la Ville. De plus, cela permettra d'éviter d'investir à brève échéance dans des travaux relatifs à d'autres bâtiments administratifs de la Ville, notamment dans les niveaux supérieurs de la rue du Rocher 1 qui auraient représenté également un montant important, et de privilégier le déplacement de services qui connaissent également des problèmes d'espace.

Selon l'échéancier actuellement prévu, les travaux débuteraient par les combles et permettraient l'emménagement du secrétariat et de la comptabilité dans cet espace dès l'été 2015. Le deuxième étage pourrait recevoir le ou les services désignés à l'automne 2015 et l'agence AVS pourrait occuper le rez-de-chaussée dès la fin de l'année 2015.

L'option d'effectuer les travaux par étape a été réfléchiée et écartée pour des questions de coûts également. En effet, s'il fallait mandater les entreprises en découpant par étage et sur plusieurs années, le coût serait plus élevé (le surcoût aurait pu être de l'ordre de CHF 20'000.- à 70'000.- en fonction des étapes retenues), ce d'autant plus que la reprise de l'entier du bâtiment pour les besoins des services de la Ville permet sa rénovation et sa mise en conformité. Cela correspond également à l'option qui avait été retenue pour les travaux de Collège 9 alors que les mêmes questions s'étaient posées.

Il ne paraît en effet pas opportun d'envisager de représenter de telles demandes dans les années à venir, raison pour laquelle une réflexion permettant d'absorber les engagements futurs nécessaires pour remplir la mission du service de l'action sociale, tout en travaillant en parallèle sur l'organisation pour maîtriser les flux et en rentabilisant l'espace dans l'intervalle avec l'occupation des locaux par d'autres services de la Ville, paraît être la voie la plus raisonnable en termes de prévisions et d'investissement.

Outre la question de la réduction des coûts, l'aménagement en espaces ouverts permet de déplacer les personnes actuellement en fonction et de pouvoir réagir rapidement en cas de nécessité de réorganisation entre les fonctions du service. Cela permet également d'avoir une vision à moyen terme, considérant qu'un espace ouvert laisse plus de possibilités de réaménagements des places de travail, tout en restant dans les normes légales. Certains bureaux actuellement utilisés à Collège 9 sont en effet à la limite des normes légales en matière d'espace minimal de travail. Dans un espace ouvert, cette question est moins sensible et l'espace à disposition plus grand. De plus, en cas de réaffectation future du bâtiment pour d'autres usages administratifs, les aménagements nécessaires internes pourraient être effectués à moindre coût.

La demande de crédit se répartit en trois domaines:

1) Travaux de transformation du bâtiment :	CHF	890'000.-
2) Déménagement (inclus débarras galetas et déchets de chantier) :	CHF	20'000.-
3) Equipement en mobilier (basé sur les chiffres de Collège 9):	CHF	135'000.-
4) Equipement informatique (y.c. recâblage des deux bâtiments):	CHF	40'000.-
5) Total :	CHF	1'085'000.-

Subventions

Selon la nature des travaux projetés, plusieurs sources de subvention seront sollicitées. Par exemple:

- ECAP (environ 15% des travaux volontaires de défense incendie)
- Programme Bâtiment (CHF 30.-/m2 toiture et fenêtres)

Comme à l'accoutumée, les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement d'environ vingt-deux ans au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.9%.

Le tableau suivant donne le détail financier :

Amortissement (4.5%)	CHF	48'830.-
Intérêts 2.9% sur la moitié de l'investissement	CHF	15'730.-
Total	CHF	64'560.-

Liste des éléments relevant apparus lors de l'étude du projet

La transformation des surfaces disponibles à Collège 11, permettra de valoriser les combles détruits, puis reconstruits après un incendie, actuellement en nature de dépôt. La production de chaleur étant centralisée dans le sous-sol de Collège 9, les améliorations énergétiques réduiront la consommation d'énergie globale actuelle.

Une part importante des investissements liés à l'accueil du public lors des transformations de 2013 (ascenseur, détection incendie, WC, salles d'attente) est déjà présente et sera, par conséquent, "mieux" utilisée dans le futur.

La valeur patrimoniale de ces immeubles communaux situés à l'entrée de la Ville sera encore améliorée et contribuera à la volonté générale d'amélioration de l'image de La Chaux-de-Fonds comme décrite dans le plan de législation en vigueur.

Descriptif technique et commentaires du service d'architecture et des bâtiments

L'état d'entretien actuel de l'immeuble est en retard sur un standard souhaité pour le patrimoine administratif. En effet, presque totalement occupé en location, le strict minimum a été entrepris ces dernières décennies sur ce bien. Sur le plan énergétique, le bilan est négatif. La classification de consommation sera ramenée de la note "F" actuelle à celle de "C", soit le niveau atteint par l'immeuble voisin, et une amélioration de la consommation au m2 chauffé de 50% environ. L'appropriation des combles et le remplacement des fenêtres vétustes en sont essentiellement les facteurs déterminants.

En termes de sécurité et défense incendie, l'interconnexion partielle des immeubles permet de considérer une deuxième voie de fuite verticale. Suite à un examen attentif du flux de personnes dans le cadre du fonctionnement du personnel et des visiteurs, il apparaît qu'une amélioration sera réellement apportée par la suppression de croisements de personnes et nuisances induites inutiles. La gestion interne fonctionnelle découlant de ces transformations des lieux sera indéniablement maximisée.

Sur le plan technique, les mêmes critères et standards de confort seront appliqués aux transformations entreprises, soit :

- amélioration des performances énergétiques;
- mise aux normes des lieux de travail (éclairage, ergonomie, commodités);
- sécurité des personnes et des biens;
- meilleure image extérieure de l'ensemble.

Les coûts de l'opération ont été définis selon un projet dessiné et approuvé par les utilisateurs. Selon la norme SIA112, le degré de précision atteint est de +/-10%, sauf modification importante du projet étudié.

Conséquences sur les ressources humaines

L'ensemble du personnel du SCAS est actuellement au bord de la rupture et plusieurs signaux relatifs à des arrêts maladie ont déjà été observés en 2014. Cette situation extrêmement tendue engendre des réponses inadéquates à la population et ne permet pas de prendre du recul pour analyser les situations complexes des personnes qui demandent de l'aide.

Les nouveaux locaux, selon l'aménagement prévu permettraient l'augmentation progressive de la dotation en personnel dans les secteurs les plus touchés en vue de répondre aux exigences cantonales en matière de subvention. Globalement, ce nouvel aménagement permettrait l'engagement du personnel selon les étapes suivantes :

- déménagement du secrétariat et de la comptabilité en été 2015: pas d'engagement prévu dans ce secteur à court terme, hormis une légère augmentation de la dotation à la comptabilité par l'augmentation du taux d'activité d'une personne en place. Une souplesse serait possible dans le nouvel espace ouvert en cas de modification de l'organisation à plus long terme. Les bureaux

libérés à Collège 9 par ces secteurs permettraient, dans un premier temps, de stabiliser la situation prévalant aujourd'hui en évitant que plusieurs assistants sociaux se déplacent constamment de bureaux et d'honorer les engagements prévus au budget 2015 pour les assistants sociaux, et également d'aménager des bureaux d'entretien pour le suivi des dossiers du guichet social régional, les personnes actuellement en place devant se partager les bureaux actuels selon des tournus qui empêchent le suivi administratif dans des délais raisonnables;

- déménagement à la fin de l'année 2015 ou début de l'année 2016 de l'office AVS/AI : l'espace indispensable au rez-de-chaussée pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite permettrait d'accueillir ce public dans un espace moins agité que celui aujourd'hui mélangé avec la réception centrale. De plus, une salle d'attente plus grande, dotée d'une fenêtre permettrait que ces personnes soient mieux accueillies qu'actuellement.

Ce nouvel espace permettrait d'atteindre en plusieurs étapes la dotation en personnel exigée par la caisse cantonale de compensation pour que le suivi des dossiers puisse se faire de manière régulière et continue. L'espace laissé libre à Collège 9 permettrait de séparer la réception centrale du guichet social régional et d'éviter ainsi la montée de la tension et de l'agressivité et de répondre de manière plus rapide et plus confidentielle aux nouvelles demandes de prestations sociales. La séparation des rôles entre les réceptionnistes et les personnes chargées du suivi administratif des dossiers permettrait également, par la connaissance des dossiers, une amélioration dans les réponses apportées et une distinction entre les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes qui demandent uniquement d'autres prestations incluses dans le cadre du guichet social régional.

En résumé, une meilleure utilisation de l'espace implique une redistribution des tâches nécessaires en fonction des compétences et donc des réponses plus conformes à celles d'un service public. De plus, la confidentialité dans tous les espaces dévolus à de nouvelles demandes serait à nouveau garantie et les délais raccourcis, cela étant une préoccupation importante dans la situation vécue actuellement par l'ensemble du Service de l'action sociale.

La souplesse des espaces ouverts permettraient d'envisager toute réorganisation découlant de l'étude interne actuellement menée en étant en mesure, à tout moment, de réagir rapidement et de réaménager ou de redistribuer les espaces en fonction de l'évolution et des besoins.

Collaboration intercommunale

Selon la convention de collaboration avec les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel acceptée par le Conseil général le 1^{er} avril 2014, celle-ci est valable pour l'aide sociale, le guichet social régional et de l'office AVS/AI.

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Revalorisation d'une propriété de la Ville et réduction des dépenses énergétiques futures.

b) Aspect social

La volonté de redresser une situation très tendue au Service de l'action sociale depuis l'ouverture, le 6 janvier 2014 des guichets sociaux régionaux permettra de donner à nouveau des réponses adéquates à la population nombreuse qui fréquente le service et évitera d'amplifier des difficultés sociales préexistantes. De plus, un accueil différencié en fonction des besoins permettra d'éviter des tensions générées par un trop grand afflux simultané de personnes qui doivent attendre des réponses trop longtemps et sera préventif en matière d'agressivité et de violence.

Les délais d'accès aux prestations seront également réduits et dès lors que les personnes seront plus rapidement prises en charge, une meilleure appréhension des problématiques complexes sera possible.

c) Aspect économique

Les travaux prévus permettent l'entretien, la rénovation et le rattrapage du retard d'entretien du patrimoine immobilier de la Ville. De plus, dans le cadre d'une vision globale de l'administration, cet investissement permet d'éviter d'autres travaux simultanément dans d'autres bâtiments administratifs, notamment l'aménagement des combles à Rocher 1 en regroupant les services et en rentabilisant l'espace.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion de l'action sociale lors de sa séance du 14 octobre 2014 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Une commission de construction va être mise en place, composée d'au moins deux membres de la Commission de l'action sociale (1 droite, 1 gauche).

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Le chancelier

Nathalie Schallenberger Thibault Castioni

Annexes : plans

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE - Collège 9-11
Liste places de travail

COLLEGE 9 - Existant				COLLEGE 11 - Existant / Transformation 2014,...			
Local	surface m2 Exist	pl de travail Exist	Remarques	Local	surface m2 Exist- Nlle	pl de travail Exist- Nlle	Remarques
Comble	Bureau	21.50	1	Bureau 1			
	Bureau	20.00	1	Bureau 2	130.00	6	Secrétariat
	Salle séance	(83.00)			13.50	1	Bureau GED
	Salle pause	(36.00)				7	<i>sous-total étage</i>
	Cuisine cafet	(16.00)					
Etage 02	Bureau	18.00	1	Bureau 02	12.50	1	Bureau
	Bureau	13.00	1	Bureau 2	10.50	1	Comptabilité
	Bureau	13.00	1	Bureau 3	23.00	2	Comptabilité
	Bureau	13.50	1	Bureau 4	33.00	1	Office du logement
	Bureau	15.00	1	Bureau 5 *	41.50	4	Comptabilité
	Bureau	23.00	1	Bureau 6 *	16.00	1	Bureau
	Bureau	14.00	1	Bureau 7 *		6	<i>sous-total étage</i>
	Bureau	13.50	1	Bureau 8 *			
	Bureau	24.00	1	Office du logement *			
Etage 01	Bureau	12.00	1	Bureau 1	16.50	1	Bureau 1
	Bureau	7.50	1	Bureau 2	9.50	1	Bureau 2
	Bureau	13.00	1	Bureau 3	19.00	1	Bureau 3
	Bureau	11.00	1	Bureau 4	15.50	1	Bureau 4
	Bureau	11.00	1	Bureau 5	14.00	1	Bureau 5
	Bureau	14.00	1	Bureau 6	9.00	1	Bureau 6
	Bureau	16.00	1	Bureau 7	12.00	1	Bureau 7
	Bureau	16.00	1	Bureau AS *	19.00	1	Bureau 8
	Bureau	13.50	1	Bureau AS *			
	Bureau	17.00	1	Bureau Accord			
Rez	Bureau	8.00	1	AVS entretien	12.50	1	Bureau
	Bureau	30.00	4	Reception Accord	17.50	2	Bureau
	Bureau	(molus 8.5)		Salle Attente	(25.00)		(non additionné)
	Bureau	9.60	1	Bureau 1	69.50	4	Agence AVS/AI
	Bureau	9.60	1	Bureau 2			
	Bureau	8.50	1	Bureau 3			
	Bureau	13.00	1	Bureau caisse			
	Bureau	30.00	4	Réception SCAS			
TOTAL		428.20	34		114.50	17	18/ en réalité 10
				TOTAL après transfo	491.00	35/ en réalité 27	

* transformation d'espaces ouverts actuellement en bureaux individuels. Perte de 6 places de travail sur Collège 9. Aujourd'hui 2 assistants sociaux n'ont pas de bureaux individuels.
Les 18 places disponibles supplémentaires possible à C11 sont donc en réalité de 12 et 2 bureaux pourraient être mis à disposition à l'externe, donc 10 places pour le SCAS.
48 personnes travaillent aujourd'hui à C9. Certaines surfaces sont hors normes
AG/FC 20.9.2014

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 1'085'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'extension du service communal de l'action sociale sur le bâtiment de la rue du Collège 11.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 4.5%.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente La secrétaire
Sylvia Morel Anne Monard